



AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 02/04/2025 Date du jour d'affichage en mairie <i>03 avril 2025</i>	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours Pour le Maire empêché, L'Adjoint,   Marie-Christine DAVE
--	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RR 74 24 0039 01

Qualité de l'attributaire : COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS,

Motif de l'attribution : AGRICULTURE– Attribution, dans le cadre de l'article L 143-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels, du maintien de l'agriculture, d'une parcelle, au profit de la collectivité, qui s'engage à :

- maintenir le passage agricole au profit de M. Fabien RACT, exploitant individuel.
- à maintenir la vocation forestière des parcelles de bois.

Conditions financières : 3 240,00 euros

Parcelles concernées :

Commune : SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - Surface sur la commune : 45 a 98 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage	Bio
LES COTES	D	0279			-	45 a 98 ca	Landes	N	Non

Superficie totale : 45 a 98 ca